



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20240276

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Attractivité économique et touristique

OBJET : Convention avec l'École de Bordeaux Sciences Agro pour une étude d'opportunité autour de la filière viande réalisée par des étudiants (annexes)

Annexe(s) :

- Convention BSA_Mellois en Poitou Etude filières viandes
- Annexe Convention BSA_Mellois en Poitou Descriptif projet

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Vu la convention signée le 16 juillet 2019, entre la communauté de communes Mellois en Poitou et la Région Nouvelle Aquitaine, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation ;

Vu la délibération C31_03_2022_02 du conseil communautaire de la communauté de communes de Mellois en Poitou du 31 mars 2022, adoptant la stratégie d'attractivité économique et touristique, qui comporte une thématique sur l'agriculture et l'alimentation avec un axe de travail spécifique sur les filières ;

Vu la délibération du C15_12_2022_36 du conseil communautaire de la communauté de communes de Mellois en Poitou du 15 décembre 2022, validant la stratégie et le programme d'actions du Contrat régional de développement et de transitions 2023-2025 intégrant un axe de travail sur les filières dont les filières viande ;

Considérant le dossier déposé par Mellois en Poitou en juin 2024 à l'Appel à candidatures 2024 porté par Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Sciences Agro sur les démarches et projets alimentaires de territoire visant à bénéficier de l'expertise d'étudiants de 3ème année pour une étude d'opportunité pour l'accompagnement à la structuration de filières viandes ;

Considérant le fait que le territoire de Mellois en Poitou a été lauréat permettant ainsi un accompagnement de 12 élèves pour l'année scolaire 2024-2025 sur la base d'un conventionnement avec l'école Bordeaux Sciences Agro. ;

DECIDE

Article 1 : D'établir une convention entre Bordeaux Sciences Agro et Mellois en Poitou ayant pour objet la réalisation par des étudiants d'une étude d'opportunité sur l'accompagnement à la structuration des filières viandes du territoire.

Article 2 : La convention est convenue à compter du 14/10/2024 jusqu'au 15/02/2025 en contrepartie d'une participation financière de Mellois en Poitou de 4 000 euros TTC correspondant aux frais de déplacement et de restauration des 12 étudiants et à une participation au frais administratif engagés de Bordeaux Sciences Agro. Ce montant sera versé en deux fois, 75 % à la signature et 25 % à la livraison du rapport en février.

Article 3 : De signer la convention avec l'École Bordeaux Sciences Agro, telle qu'annexée.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 7 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET